
MAIRIE
DE
PORTE PUYMORENS

66760 PORTE-PUYMORENS

TEL : 04.68.04.82.20

FAX : 04.68.04.94.57

E.mail : mairie.porte@orange.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2022 à 21h

Présents : AUGÉ Jean Philippe, BARRAL Anne, FOSSEY Gérard, KOMAROFF Nicole, MAURISSE Philippe, OLIAS- MARTY Hervé, ROUCAIROL Bernard, SARDA Colette.

Procurations : CHABBERT Pierre à MAURISSE Philippe

Absents : MICHEL Amandine à ROBOAM Julie

Absents excusés :

- A la demande des services préfectoraux de contrôle de légalité des actes administratifs et budgétaires, il convient de corriger par une Décision Modificative, le montant budgétisé au chapitre 022 de la section de fonctionnement : Dépenses Imprévues. Ce montant est supérieur de 15 000 € au pourcentage autorisé (7,5 %) des dépenses réelles. POUR à l'unanimité.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) concernant le coût net des charges transférées à la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne dans le cadre de l'équipement du cinéma Le Puigmal et la création d'une école de musique communautaire. Le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.
- Numérotation des rues du Village : la loi 3DS demande que toutes les collectivités, même celles de moins de 2000 habitants, enregistrent les numéros et noms de rues dans une base de données nationale. Ces numéros et noms de rues sont fixés par délibération du Conseil Municipal. POUR à l'unanimité.
- Concernant la location du logement de l'Ancienne Poste, le Conseil Municipal s'entend sur les conditions suivantes : il sera demandé un mois de caution et le loyer mensuel sera de 600 € sans les charges.
- Le principe du stationnement payant dans la vallée de Font-Vive en juillet août, de 9h à 17h, est reconduit. Vu le coût des équipements prévus (environ 26 000 €), il sera demandé 5 € par véhicule. POUR à l'unanimité.
- Des demandes de subvention de la part d'associations locales sont parvenues à la mairie : OGM, Chemin Faisant, Ukraine Solidarité, et Cerdagne Rando. A l'unanimité, la somme de 100 € sera allouée à chacune de ces associations.
- Cimetière : lancement de la procédure de reprise de concessions : POUR à l'unanimité.
- Hôtel du Col : la possibilité de rachat pour l'euro symbolique est envisagée ; les dettes de l'actuelle propriétaire envers la commune (frais de mise en sécurité après l'incendie) seraient effacées et 50 m² du nouveau complexe lui seraient réservés contre loyer.
- DSP TRIO : L'autorité délégante est le SIVM Vallée du Carol. POUR à l'unanimité.
- Questions diverses :
 - A partir du 1er juillet 2022, la publication électronique des actes de la collectivité devient la formalité de publicité de droit commun. A compter de cette date, les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels seront publiés sous format électronique : mis en ligne sur le site de la commune www.puymorens.fr. Il sera cependant toujours possible de consulter les exemplaires papier, sur demande, aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.
 - Des patrouilles équestres sont envisagées sur le secteur Passet/Font Vive pendant les mois de juillet et août : un devis a été demandé à Anna KOMAROFF ;
 - La réunion prévue entre le gérant de la SAS PASCET, Monsieur Florian SCHAACK, et la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne a été reportée au 27/06/2022 16h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.